

Le comité de gestion de Taputapuātea relancé

RENCONTRE AVEC RAIMANA TERIITEHOU, CHEF DE LA SUBDIVISION AUX ÎLES-SOUS-LE-VENT DE LA DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE ET GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ DU PAYSAGE CULTUREL DE TAPUTAPUĀTEA. TEXTE : DELPHINE BARRAIS - PHOTO : DCP

Le Comité de gestion de Taputapuātea, instauré peu avant l'inscription au patrimoine de l'Unesco du marae, a été mis en sommeil entre 2019 et fin 2024. Relancé pour suivre l'avancée des travaux sur le site, il s'est déjà réuni trois fois.

L'ensemble du marae Taputapuātea est protégé depuis 1952 en vertu de la loi de la Polynésie française. Son inscription au patrimoine mondial de l'Unesco date de 2017. Le bien comprend deux zones : une zone cœur et une zone tampon. Elles sont composées de vallées boisées, une partie de lagon et de récif corallien ainsi qu'une bande de pleine mer. Au cœur de ce bien se trouve le marae Taputapuātea, un centre politique, cérémoniel et funéraire. Le marae dédié au dieu 'Oro est l'endroit où le monde des vivants (*te ao*) croise le monde des ancêtres et des dieux (*te pō*). Il exprime également le pouvoir et les relations politiques.

« Pour l'inscription, il a fallu constituer un dossier dans lequel se trouvait un plan de gestion », rappelle Raimana Teriitehau, responsable de la subdivision aux îles

Sous-le-Vent de la Direction de la culture et du patrimoine et gestionnaire délégué du paysage culturel de Taputapuātea. « Pour le bon fonctionnement de ce plan, un comité de gestion, le Cogest, a été mis en place, à l'image d'autres sites dans le monde inscrits eux aussi à l'Unesco. » Mais, suite à certains désaccords, il a été mis en sommeil, jusqu'à son réveil fin 2024. Le site sacré va être aménagé et le retour du Cogest devenait indispensable. Il a été relancé d'un commun accord entre la commune et le Pays.

Un projet abouti

« Depuis l'inscription, des aménagements provisoires ont bien été faits, mais il y a eu une levée de bouclier et tout s'est arrêté. Nous avons maintenant un projet vraiment abouti », décrit Raimana Teriitehau. Un

arrêté datant du 22 août 2024 a formalisé la nouvelle composition du Cogest. Il comprend désormais des représentants des communes de Ra'iātea, des différents services du Pays, des écoles et associations culturelles, ainsi que des sages, de la population, de l'artisanat et des hébergements touristiques. « Le représentant de la mission aux affaires culturelles du haut-commissariat est également invité permanent : il assiste aux réunions, sans toutefois pouvoir participer aux décisions. »

Les aménagements du site suivent leur cours. « Nous sommes en phase de dépôt du permis de construire », indique Raimana Teriitehau. En principe, selon le planning annoncé, une phase d'étude doit se poursuivre en 2026, la pose de la première pierre est prévue en 2027, l'exploitation en 2028.

Au cours des trois réunions organisées en décembre 2024, mai et novembre 2025, les travaux d'aménagements ont été au cœur des discussions. Ora Architecte, l'agence d'architecture qui est chargée de leur réalisation (voir encadré), a présenté son projet avec les premières esquisses. Il a également été question de l'arrivée des pirogues hawaïennes *Hōkūle'a* et *Hikianalia*. Le site sacré de Taputapuātea a

vibré au rythme des traditions ancestrales pour célébrer l'arrivée de la pirogue emblématique. Parties d'Hawaï le 3 juin, elles ont été accueillies avec la pirogue polynésienne *Fa'afaite* le 24 juin. La 6^e édition de ce rendez-vous culturel d'ampleur a reçu des délégations de toutes les îles alentours (Ra'iātea, Taha'a, Huahine, Bora Bora et Maupiti) ainsi que de Nouvelle-Zélande, Hawaï et Rapa Nui.

Former les officiants et guides spirituels

Théoriquement, le Cogest devrait se tenir une à deux fois par an. « Nous continuerons évidemment à faire un point d'étape des aménagements à venir en 2026. J'ai proposé, par ailleurs, de discuter de la formation des officiants et guides spirituels prévus pour les événements et visites culturels du site, et de lancer une réflexion sur l'établissement de deux protocoles d'accueil, l'un sacré et l'autre profane », explique Raimana Teriitehau. La date de la réunion n'a pas été fixée. Dans l'attente, il est tout à fait probable que d'autres points ou thématiques soient inscrits à l'ordre du jour. En effet, si la composition du Cogest est fixe, les sujets à traiter ne le sont pas, dès lors qu'ils concernent le site, sa gestion ou ses problématiques. ♦



Un projet respectueux du site

C'est l'agence d'architecture Ora Architecte qui a remporté la réalisation des aménagements prévus autour du marae Taputapuātea. Crée en 2017 par Laure Parent et Matteo Gregori, elle propose des solutions complètes d'architecture allant de la conception à la construction. L'agence est engagée dans la construction écologique. À Ra'iātea, elle entend « valoriser et protéger le site sacré dont le plus grand des marae est dédié au dieu 'Oro » en réalisant un centre d'exposition, des *fare* pour l'artisanat, un espace de restauration et un *fare tatouage*. Un parcours initiatique de 800 mètres reliera le marae au centre, avec un aménagement respectueux. Le style est sobre et contemporain ; le choix de matériaux locaux, comme le bois et le pandanus, permet une intégration harmonieuse de l'architecture dans le paysage sans porter atteinte à la sacralité du lieu. Ce projet est porté en collaboration avec ateliers o-s architectes (architecture), Atelier Maciej Fiszer (scénographie) et Pacific Landscape Design (paysagisme).